

ARRETE N° 26_2981 du 27 MAI 2026

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**Madame Nathalie ANDRE**

Attaché principal territorial

Chef de service Régulation des informations préoccupantes et de l'accueil des mineurs

Direction adjointe de l'Enfance et de la famille

Direction de l'Enfance et de la famille

Direction générale adjointe des Solidarités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,Considérant la nomination de Madame Claire BROUSSEAU, sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services, à compter du 1^{er} juin 2026,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Madame ANDRE, attaché principal territorial, Chef du service Régulation des informations préoccupantes et de l'accueil des mineurs, à l'effet de signer tous les actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services :

- les décisions d'accueil provisoire jusqu'à 72 heures et 5 jours
- les correspondances techniques avec les services extérieurs du Département,
- les courriers et notes relatifs à l'activité du service,
- les bordereaux de transmission,

à l'exception :

- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Madame ANDRE, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 En cas d'absence ou d'empêchement de Madame ANDRE, la délégation de signature accordée à l'article 1 du présent arrêté sera assurée par :

- Madame Cassandra JOLY, attaché contractuel, Chef du bureau Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes.

ARTICLE 4 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame ANDRE et Madame JOLY, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de
légalité le 27 MAI 2026
et de sa publication ou notification le 27 MAI 2026